



www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

# News

Lundi 4 avril 2011

CDG : 01 48 64 49 29

ORY : 06 07 25 22 56

À tous PNC AF

**+0,8%** en avril  
**+0,8%** en octobre  
⇒ une augmentation  
générale barémique  
de **+1,6%**



**Prime Uniforme  
exceptionnelle  
250€**

**Comme nous le  
craignons, le retard  
pris sur la NAO 2010  
n'est pas complète-  
ment comblé.**



**L'UNAC prendra  
ses responsabilités  
en signant  
la NAO 2011**

## NAO 2011

L'accord NAO 2010 (que l'UNAC n'avait pas signé) s'est traduit par une perte de pouvoir d'achat de 0,9% pour l'ensemble des PNC. Notre objectif pour 2011 était de dépasser l'inflation prévisionnelle 2011 (+1,5%) et de réduire le "déficit" concédé en 2010.

Comme nous vous l'écrivions encore au mois de janvier, il faut retenir les leçons de 2010: Tout recul par rapport à l'inflation, aussi mesuré soit-il, fait ressentir ses effets bien au-delà de l'année concernée.

Tant que le différentiel de 0,9%, fruit de la négociation de 2010, ne sera pas totalement résorbé, toutes les augmentations futures se feront sur un socle dégradé.

Comme nous nous y attendions, la clause d'ajustement 2010 est restée sans effet... et pour cause, elle était calée sur la santé économique de l'Entreprise et non sur un décrochage de l'indice INSEE. Nous ne sommes donc pas surpris.

L'accord 2010 est passé. Nous trainerons ce boulet encore quelque temps.

### Les Propositions 2011 fruits de la négociation:

- **+0,8%** en avril **+0,8%** en octobre soit **1,6%** annuel associé à un mécanisme plancher de 41€.
- Une **Prime Uniforme Exceptionnelle** de **250€** versée au mois d'avril.
- Revalorisation des primes liées à l'emploi (CC / CCP) de 1,6% en juillet.
- Déplafonnement des butées kilométriques des IKV de 80 à **90 km** (cela concerne nos trajets pour les activités sol, pour rappel, les butées IKS lors de nos départs en vol restent à **100km A/R**)
- Clause de rendez-vous sur les IKV calée sur l'indice PRK de l'INSEE.
- Versement anticipé au **15 juin** de la PUA (1400€)
- Une clause d'ajustement unilatérale de la Direction en fonction de l'évolution économique de l'entreprise.



**Il faudra pérenniser cette prime de  
250€ en demandant son intégration  
dans la PUA lors des NAO 2012**

**SAUF EMBALLEMENT IMPRÉVISILE DE L'INFLATION TOUS LES  
PNC PRÉSERVERONT LEUR POUVOIR D'ACHAT EN 2011  
NOUS VOYONS LES PREMIÈRES CORRECTIONS DE LA NAO 2010**

## Les analyses de l'UNAC:

- 0,8% à compter du mois d'avril + 0,8% en octobre augmente bien le **Niveau** de rémunération de **1,6%, soit l'inflation estimée +0,1%**. Les avancées sur le calendrier permettraient une augmentation en **Masse de 0,8%** sur 2011. Ce qui correspondrait à une augmentation linéaire de l'inflation estimée(+0,1%) tout au long de l'année. Dans la vraie vie, une telle régularité n'existe pas, mais cette modélisation est la plus neutre possible. Alors que nous souhaitons encore avancer le calendrier, la compagnie recherchait à décaler les tranches d'augmentation vers la fin de l'année. Cette même logique de neutralité du calendrier a été retenue pour la revalorisation des primes liées à l'emploi, (en ce qui nous concerne, il s'agit des primes de fonction CC/CCP).

- Le mécanisme plancher optimisé à 41€ permettrait à 46,12% des hôtesses et stewards (soit 22% du PNC) de bénéficier de cette mesure. Dans un accord où l'inflation prévisionnelle est couverte par les augmentations générales, une telle valeur du plancher constitue un signe encourageant pour les salaires les plus bas.

- Une prime uniforme exceptionnelle (PUE) de 250€ (quel que soit le taux de TA). Cette prime affichée comme étant la reconnaissance par l'Entreprise de l'engagement des salariés au cours de l'année passée est la réponse de la Direction aux multiples demandes d'ajustement alors que 2010 s'est traduit par une perte de pouvoir d'achat de 0,9%. En moyenne, cette PUE représente **0,75% d'augmentation**. Si cette prime corrige effectivement la masse, **elle n'a pas d'effet sur les barèmes. Plus gênant encore, elle n'est pas pérenne.**

- Notre revendication d'ajustement des IKV et IKS en fonction de l'évolution des prix des carburants aboutit grâce à la nouvelle clause de revoyure en cas de dérapage sur deux mois consécutifs du PRK (prix de revient kilométrique suivi mensuellement par l'INSEE, prenant en compte, le prix des carburants, des assurances, des parkings, de l'achat et amortissement d'un véhicule...). Notre demande d'anticipation du **versement de la PUA au 15 juin** a également été entendue.

Afin d'avoir une vision assez juste des fruits de la négociation salariale de 2011, il convient pour chaque tranche de salaire de vérifier en masse et en pourcentage la valeur du cumul des augmentations barémiques (1,6% ou plancher) et de la prime de 250€.

Quelle que soit la tranche de salaire concernée, l'ensemble des PNC recevrait pour l'année 2011 une augmentation supérieure à l'inflation prévisionnelle. Sauf emballement de cette dernière, et en fonction des données actuellement connues, chaque PNC devrait préserver son pouvoir d'achat en 2011.

salaire annuel	mensuel hors PUA	1,6% ou plancher	PUE	PUE EN %	AG en masse mensuelle moyenne	AG 2011 en %
22000	1584,62	41,00	250	1,14%	60,23	<b>2,74%</b>
24000	1738,46	41,00	250	1,04%	60,23	<b>2,64%</b>
26000	1892,31	41,00	250	0,96%	60,23	<b>2,56%</b>
28000	2046,15	41,00	250	0,89%	60,23	<b>2,49%</b>
30000	2200,00	41,00	250	0,83%	60,23	<b>2,43%</b>
32000	2353,85	41,00	250	0,78%	60,23	<b>2,38%</b>
34000	2507,69	41,00	250	0,74%	60,23	<b>2,34%</b>
36000	2661,54	42,58	250	0,69%	61,82	<b>2,29%</b>
38000	2815,38	45,05	250	0,66%	64,28	<b>2,26%</b>
40000	2969,23	47,51	250	0,63%	66,74	<b>2,23%</b>
42000	3123,08	49,97	250	0,60%	69,20	<b>2,20%</b>
44000	3276,92	52,43	250	0,57%	71,66	<b>2,17%</b>
46000	3430,77	54,89	250	0,54%	74,12	<b>2,14%</b>
48000	3584,62	57,35	250	0,52%	76,58	<b>2,12%</b>
50000	3738,46	59,82	250	0,50%	79,05	<b>2,10%</b>
52000	3892,31	62,28	250	0,48%	81,51	<b>2,08%</b>
54000	4046,15	64,74	250	0,46%	83,97	<b>2,06%</b>
56000	4200,00	67,20	250	0,45%	86,43	<b>2,05%</b>
58000	4353,85	69,66	250	0,43%	88,89	<b>2,03%</b>
60000	4507,69	72,12	250	0,42%	91,35	<b>2,02%</b>
62000	4661,54	74,58	250	0,40%	93,82	<b>2,00%</b>
64000	4815,38	77,05	250	0,39%	96,28	<b>1,99%</b>
66000	4969,23	79,51	250	0,38%	98,74	<b>1,98%</b>
68000	5123,08	81,97	250	0,37%	101,20	<b>1,97%</b>
70000	5276,92	84,43	250	0,36%	103,66	<b>1,96%</b>
72000	5430,77	86,89	250	0,35%	106,12	<b>1,95%</b>

## IMPERFECTIONS DE CET ACCORD:

L'ajustement que nous attendions n'a pas trouvé la forme que nous souhaitons. Si effectivement l'octroi de la prime uniforme exceptionnelle (250€) compense les effets 2010 du décalage entre le niveau d'augmentation et l'inflation de l'an passé, le socle n'a pas été relevé et les +1,6% ne joueront pas leur rôle à plein (du moins selon notre conception). De plus, rien ne garantit la pérennité de cette prime. Nous souhaitons que cette somme soit intégrée à la PUA dont une partie aurait elle-même été intégrée au salaire.

Nous avons un autre motif de regret, plus philosophique. Il s'agit de la clause d'ajustement de cet accord. Elle prévoit, toujours en fonction de la santé économique de l'entreprise, non pas un point de rendez-vous avec les signataires, mais un ajustement unilatéral de la Compagnie. Même si l'on sait que les ajustements éventuels ne découlent jamais de cette clause de rendez-vous mais plutôt de la NAO suivante, cette rédaction empiète sur les prérogatives de la négociation.

## RAISON GARDER

Le défaut majeur de cette politique salariale n'est pas lié au résultat de la NAO 2011, mais au manque de correction des errements de l'accord 2010. Faute de signature valable, la Direction réduirait son offre "significativement". La loi lui impose une négociation salariale tous les ans mais lui permet également en cas de non signature de proposer unilatéralement la revalorisation salariale qu'elle souhaite.

**Malgré les imperfections de cette NAO, l'UNAC prendra ses responsabilités en signant l'accord proposé en tenant compte du contexte mondial du transport aérien qui nous démontre la fragilité d'une activité soumise aux aléas de l'actualité**